

Lundi 21 décembre 2020 se tenait à 19h30, dans la grande salle communautaire de l'hôtel de ville, la séance ordinaire ajournée de décembre 2020. Sont présents, le maire M. Gaby Gendron et les conseillers suivants :

Mme Mélanie Martineau      Mme Bianca Boulanger  
M. René Pépin                      M. Simon Couture

et participe en visioconférence

Mme Lucie Boulanger

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Bruno Turmel et Mme Manon Dupuis, secrétaire, sont présents sur place.

M. Marcel Pépin, conseiller, est absent.

Conformément aux dispositions des arrêtés applicables, notamment les arrêtés numéros 2020-033, 2020-049 et 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la présente séance du conseil est tenue sans la présence du public, en personne et par visioconférence. Cette séance sera publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

**2020-303**      Proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

**2020-304**      Attendu que les membres du conseil ont discuté des augmentations salariales des employés pour l'année 2021;

Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accorde une augmentation salariale de 1% à Mme Manon Dupuis et Mme Nadia Cloutier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021;

Que l'augmentation salariale de M. Bruno Turmel soit celle conclue avec la Municipalité de Frontenac pour l'année 2019 et les suivantes;

Qu'une augmentation salariale soit accordée à M. Éric Rousseau, établissant son nouveau taux horaire à 26.50\$ pour une semaine de 40 heures, soit un montant de 1 060\$ brut par semaine;

Que la Municipalité de Frontenac accorde une augmentation de 2% à sa contribution au REER de M. Bruno Turmel, Mme Manon Dupuis et Mme Nadia Cloutier, jusqu'à un maximum de 7%.

Adoptée.

**2020-305**      Attendu que le conseil municipal désire offrir un cadeau aux employés, aux bénévoles de la bibliothèque, du CCU, du CDLF et du Festival de la Relève, pour les remercier de leur travail et de leur implication dans la municipalité durant l'année 2020;

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac offre un cadeau aux employés municipaux, aux bénévoles de la bibliothèque, du CCU, du CDLF et du Festival de la Relève, pour les remercier de leur travail et de leur implication dans la municipalité durant l'année 2020 et qu'un budget de 2 000\$ soit prévu pour l'achat des cadeaux, à même le budget 2021.

Adoptée.

**2020-306**      Attendu que le Comité de Développement Local de Frontenac a déposé un projet pour inciter les étudiants à poursuivre leurs études dans la région sous la forme d'un crédit des frais de scolarité de 150\$ par année;

Attendu que les établissements ciblés sont le Cégep Beauce-Appalaches, le Centre de formation professionnelle du Granit et la MFR du Granit;

Attendu que ce crédit sera payé à même le budget du CDLF;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac est en accord avec le projet déposé par le CDLF pour offrir un crédit des frais de scolarité de 150\$ par année aux étudiants poursuivant leurs études de niveau postsecondaire, à l'un des établissements suivants : Cégep Beauce-Appalaches, le Centre de formation professionnelle du Granit et la MFR du Granit et que ce remboursement de crédit sera pris à même le budget du CDLF.

Adoptée.

**2020-307**      **Dossier : AIRRL-2018-471-B**  
**Projet : Rechargement granulaire 4<sup>e</sup> Rang**  
**Résolution numéro : 2020-307**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

Attendu que la Municipalité de Frontenac s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la Municipalité de Frontenac choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux
- l'offre de services détaillant les coûts (de gré à gré)
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres)

Pour ces motifs,

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée.

**Période de questions :**

En l'absence de personne dans la salle étant donné que le conseil se fait à huis clos, aucune question n'a été posée.

**Autres sujets :**

- Renouvellement de l'entente pour le centre de tri
- Bottin du Granit

**2020-308**

Proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance et la session de décembre 2020 soient levées, 19 h 40.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Gaby Gendron, Maire

\_\_\_\_\_  
Bruno Turmel, Directeur  
Général et Secrétaire-Trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire ajournée du conseil de ce 21 décembre 2020 et ce pour les résolutions 2020-304, 2020-305 et 2020-306.

\_\_\_\_\_  
Bruno Turmel, Directeur  
Général et Secrétaire-Trésorier